



N° 1003-2015/APS/DJA/SSACA

Date du : 03/06/2015

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : portant modification de la délibération n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs

PJ : un projet de délibération

Par courrier en date du 1^{er} juin 2015, M. Philippe Germain, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, vous a informé de la démission de M. André-Jean Léopold en qualité de membre de son institution.

En conséquence, Mme Hélène Iekawé, sa suivante de liste, assure depuis le 3 juin 2015, les fonctions de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en remplacement de M. André-Jean Léopold.

Conformément à l'article 118 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, Mme Hélène Iekawé cesse dès lors d'appartenir à l'assemblée de la province Sud.

A cet effet, Madame Gyslène Dambreville, suivante de liste succède à madame Hélène Iekawé en tant que membre de l'assemblée de la province Sud.

Il convient alors de tirer les conséquences de cette situation au sein de la délibération n°8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs, en désignant un remplaçant de Mme Iekawé dans l'ensemble des organismes extérieurs dans lesquels elle représentait la province Sud, à savoir :

- au comité de pilotage et au comité de suivi pour le programme Formation Cadres Avenir ;
- au comité de la caisse des écoles de Dumbéa ;
- au conseil d'administration du collège de Thio ;
- au conseil d'administration du collège de Yaté ;
- au conseil d'administration du collège de Koutio ;
- à la commission consultative des bourses (études supérieures ou spécialisées) ;
- au conseil d'administration de la Bibliothèque Bernheim ;
- au conseil d'administration de la Fédération des Oeuvres Laïques (FOL) ;
- à la commission de financements des projets de décoration ou d'aménagement paysager.

Par ailleurs, et afin de prendre en compte l'arrivée de Mme Gyslène Dambreville au sein de l'assemblée de province, il est proposé d'effectuer quelques modifications, parmi les membres du groupe Calédonie Ensemble, des élus représentants la province Sud dans les organismes extérieurs suivants :

- au conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte (SEM de Tina) ;

- au comité d'étude d'élaboration du plan d'urbanisme directeur (PUD) de Poya Sud ;
- au comité d'étude d'élaboration du plan d'urbanisme directeur (PUD) de La Foa ;
- à la commission provinciale d'urbanisme commercial (CPUC) ;
- à l'assemblée générale et au conseil d'administration du groupement d'intérêt public centre national de recherche technologique (CNRT) « Nickel et son environnement » ;
- au comité de la caisse des écoles de Bourail ;
- au conseil d'administration du collège de Bourail ;
- au conseil d'administration du lycée agricole de Nouvelle Calédonie ;
- au conseil d'administration de l'office de commercialisation d'entreposage frigorifique (OCEF) ;
- au conseil d'administration du syndicat mixte des Grandes Fougères ;
- au conseil d'administration de l'ADCK ;
- au conseil d'administration du centre de rencontres et d'échanges internationaux du pacifique (CREIPAC).

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.